Résolution présentée par la délégation de la principauté de Liechtenstein

Thème cybersécurité

Concerne le développement d'infrastructures dans le domaine de la cybersécurité

L'Assemblée Générale,

Effrayée par la capacité croissante des cybercriminels à interférer dans le domaine de la sécurité financière et économique, des banques à l'échelle mondiale, souvent sans être détectés immédiatement,

Dérobant des informations bancaires censées être protégées, qui appartiennent à des personnes faisant confiance aux banques auxquelles elles déposent leur fortune. Ces mêmes personnes se font dérober toutes leurs informations d'identité, ce qui amène l'Etat à faire des dépenses pour récupérer ces données,

Consternée par le manque de mesures efficaces prises par certains États afin de lutter contre les cybercriminels dans leur pays. Sachant pertinemment le danger que ces cybercriminels représentent pour la sécurité privée et l'Etat,

Révélant la nécessité d'agir rapidement afin de protéger les populations touchées par les cyberattaques et de renforcer la coopération internationale,

Estimant que les Etats doivent coopérer étroitement afin de lutter efficacement contre des cybercriminels qui peuvent agir au-delà des frontières nationales ;

Décide de mettre en place un fonds monétaire international afin de privilégier la coopération avec les Etats qui le voudraient afin de renforcer la cybersécurité dans le domaine économique dans le monde ;

- De développer prioritairement des infrastructures ayant pour but d'étudier la cybersécurité

- De former davantage de spécialistes en cybersécurité notamment grâce à des programmes de formation et à des partenariats avec des pays disposant d'une expertise reconnue, tels que les Etats-Unis ;

- De renforcer la sécurité autour des IA ;

- De sensibiliser largement la population aux risques liés aux courriels frauduleux, au vol de mots de passe et à l'usurpation d'identité

Le texte français fait foi.